



Province de Québec  
District de Richelieu  
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal, le lundi 7 décembre 2020, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, MM. Martin Cournoyer et Michel Roy, sont présents par voie de communications électroniques : Mmes Pascale Poulin et Hélène Ethier, MM. Réjean Champagne et Richard Gouin tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

**Ordre du jour :**

- 1- Moment de réflexion
- 2- Tenue de la séance à huis clos
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2020
- 5- Comptes
- 6- Adoption des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY)
- 7- Formation des comités 2021
- 8- MRC de Pierre-De Saurel, priorités d'action 2021 pour la Sûreté du Québec
- 9- Patinoires, embauche, surveillant(e)s de chalet 2020-2021
- 10- Embauche, concierge pour le bureau et l'édifice municipal
- 11- Loisirs, activités offertes dans le cadre des Plaisirs d'hiver 2021
- 12- Travaux d'entretien de cours d'eau – Répartition des coûts pour les projets 2021
- 13- Achat de matériel pour la maison de jeunes
- 14- Déclaration de la municipalité contre la violence conjugale
- 15- Centre de services scolaire de Sorel-Tracy – Demande d'ajout d'un téléviseur au centre récréatif
- 16- Arbre de joie, contribution à la campagne 2020
- 17- Guignolée de Sainte-Victoire-de-Sorel, contribution
- 18- Base de Plein Air Ville la Joie – demande de soutien
- 19- Intégration de la plateforme Voilà!
- 20- Mandat – Géoterra pour arpentage, projet de prolongement de la rue Chambly
- 21- Fondation de l'Hôtel Dieu de Sorel, demande de don
- 22- Parrainage civique de la Vallée du Richelieu, demande de don
- 23- Événement cycliste L'enfer des Patriotes, autorisation de circuler
- 24- Téléphonie, modification des services
- 25- Travaux au 498 rang Sud
- 26- Correspondance
- 27- Varia
- 28- Période de questions (20 minutes)
- 29- Levée de l'assemblée



**RÉSOLUTION #246-20**

**2. Tenue de la séance à huis clos**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1272-2020 du 2 décembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant des séances qui devraient être en temps normal publiques, qui s'appliquent notamment aux séances (ordinaire ou extraordinaire) du conseil de la municipalité, et qui stipulent qu'une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents forment quorum et ont été informés des modalités de la présente résolution;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Hélène Ethier

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux qui le souhaitent puissent y participer par conférence téléphonique;

QUE soit autorisée la publication d'un enregistrement audio ou audiovisuel de la présente séance, réalisé au moyen d'un appareil électronique, ainsi que la diffusion d'un compte rendu accessible au public comprenant la retranscription intégrale des délibérations des membres du conseil, de manière à ce que la présente séance puisse satisfaire aux obligations de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020.

Adopté à l'unanimité.



**RÉSOLUTION #247-20**

**3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy  
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION #248-20**

**4. Adoption du procès-verbal du 2 novembre 2020**

Il est proposé par : Mme la conseillère Hélène Ethier  
Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter le procès-verbal du 2 novembre 2020 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION #249-20**

**5. Comptes**

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

**LISTE DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 3 NOVEMBRE AU 7 DÉCEMBRE 2020**

	<b>Budget 2020</b>	<b>Période</b>	<b>Cumulatif</b>
Administration générale	751 244 \$	29 979.39 \$	754 004.55 \$
Sécurité publique	610 429 \$	36 251.60 \$	585 489.40 \$
Enlèvement de la neige	174 417 \$	- \$	115 972.36 \$
Voirie et réseau routier	299 843 \$	22 860.34 \$	251 031.95 \$
Hygiène du milieu	859 649 \$	25 188.90 \$	925 483.46 \$
Urbanisme, développement & logement	146 014 \$	- \$	130 434.83 \$
Loisirs & culture	300 075 \$	10 463.40 \$	185 932.27 \$
Immobilisation			
Loisirs	27 000 \$		17 427.92 \$
Voirie	103 000 \$		16 698.25 \$
Administration	65 000 \$	4 422.87 \$	30 715.79 \$
<b>Total</b>	<b>3 336 671 \$</b>	<b>129 166.50 \$</b>	<b>3 013 190.78 \$</b>



Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer  
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.

**Permis :**

- 2020-131 : Denis Mandeville – Construction résidentielle
- 2020-132 : Daniele Rosic – Installation septique
- 2020-133 : Alain Bélanger – Rénovation résidentielle
- 2020-134 : Ferme Spredor enr. SENC – Construction agricole
- 2020-135 : Richard Guérin – Rénovation résidentielle

**RÉSOLUTION #250-20**

**6. Adoption des prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY)**

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy  
Appuyée par : Mme la conseillère Pascale Poulin

D'accepter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale d'aqueduc Richelieu-Yamaska (RIARY), telles que présentées. La quote-part annuelle pour la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel est fixée 162 000\$ (soit 13 500.00 \$ par mois).

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION #251-20**

**7. Formation des comités 2021**

Voici la liste des comités qui seront effectifs à partir du 7 décembre 2020 :

**Bibliothèque :**

Martin Cournoyer et Pascale Poulin (substitut)

**Environnement :**

Martin Cournoyer et Réjean Champagne

**Urbanisme :**

Richard Gouin, Martin Cournoyer, Jean-Charles Ethier, Jean-Paul Laroche, Marie-Linda St-Martin et Xavier Rajotte



**MRC : (Substitut)**

Martin Cournoyer

**Régie d'aqueduc :**

Michel Aucoin et Michel Roy (substitut)

**Responsable des questions familiales et des aînés (RQF et RQFA) :**

Martin Cournoyer (Bianka Provençal, substitut)

**Sécurité civile, comité intermunicipal du service incendie :**

Martin Cournoyer et Réjean Champagne

**Loisirs**

Martin Cournoyer, Pascale Poulin et Michel Roy

**Politique culturelle régionale**

Richard Gouin

**Ressources humaines**

Pascale Poulin et Michel Roy

**Ruralité**

Martin Cournoyer et Hélène Ethier

**Sainte-Victoire en Fête**

Michel Aucoin, Martin Cournoyer, Pascale Poulin, Michel Roy, Carole Bruneau, Daniel Coutu, Yvon Tourigny

**Voirie**

Réjean Champagne, Martin Cournoyer et Michel Roy

**Minéraux Mart**

Martin Cournoyer. Guylaine Arnold, Pierre-Paul Simard, Stéphanie Dumont, Mélissa Pelletier

**Maires suppléants :**

Décembre 2020 à mai 2021 : Martin Cournoyer

Juin 2021 à novembre 2021 : Michel Roy

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le conseil municipal accepte les comités ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.



**RÉSOLUTION #252-20**

**8. MRC de Pierre-De Saurel, priorités d'action de la Sûreté du Québec**

Les membres du conseil municipal communiquent au comité de sécurité publique, composé de représentants de la MRC de Pierre-De Saurel et de la Sûreté du Québec trois (3) priorités pour l'année 2021 :

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel soumette les trois (3) priorités suivantes :

- 1- Surveillance des infractions du code de la sécurité routière, en particulier les véhicules lourds et les limites de vitesse;
- 2- Surveillance spéciale des lieux publics, tels que l'école, l'église, les parcs, les pistes cyclables, le centre récréatif et la maison de jeunes, le skate parc, les patinoires et tout autre espace public;
- 3- Application des règlements municipaux concernant la sécurité, paix et bon ordre, les nuisances, les règles de stationnement et autres.

Adopté à l'unanimité.

*M. le conseiller Martin Cournoyer et Mme la conseillère Hélène Ethier se retirent des délibérations du conseil.*

**RÉSOLUTION #253-20**

**9. Patinoires, embauche, surveillant(e)s de chalet 2020-2021**

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'affichage de poste pour les surveillants de chalet pour l'hiver 2020-2021, certaines employées qui avaient été embauchés lors de l'hiver 2019-2020 ont signifié leur intérêt;

CONSIDÉRANT l'article 3.4 du Règlement 370-18 - Politique d'embauche, qui stipule les étudiants qui ont travaillé l'année précédente et sont intéressés à revenir au travail seront priorisés et ce, pourvu que leur rendement et leur comportement au travail aient été jugés satisfaisants par le directeur du service concerné et la direction générale;

CONSIDÉRANT le rendement satisfaisant des employées lors de l'hiver 2019-2020;

CONSIDÉRANT QUE deux postes restaient à combler et que, pour ce faire, la technicienne en loisir a procédé à des entrevues suite à la réception des C.V. des personnes intéressées;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy



DE procéder à l'embauche de Mmes Justine Cournoyer, Mégane Salvas, Léa St-Michel, Marie-Lou Trépanier, Danaë Dufault et Alice Pelland à titre de surveillantes de chalet pour l'hiver 2020-2021, aux mêmes conditions que pour l'hiver 2019-2020.

Adopté à l'unanimité.

*M. le conseiller Martin Cournoyer et Mme la conseillère Hélène Ethier reprennent leur siège au sein du conseil.*

## **RÉSOLUTION #254-20**

### **10. Embauche, concierge pour le bureau et l'édifice municipal**

CONSIDÉRANT QUE M. Jean St-Martin prendra sa retraite au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le poste de concierge pour le bureau et l'édifice municipal deviendra vacant;

CONSIDÉRANT QU'un affichage pour ce poste a été fait à l'interne du 11 au 26 novembre 2020, conformément à l'article 3.1 du Règlement #370-18 – Politique d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE Mme Manon Houle, déjà à l'emploi de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel au poste de concierge du centre récréatif, a signifié son intérêt pour le poste;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

De procéder à l'embauche de Mme Manon Houle à titre de concierge du bureau et de l'édifice municipal, aux conditions prévues au contrat de travail en annexe de la présente résolution. La date d'entrée en fonction est le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION #255-20**

### **11. Loisirs, activités offertes dans le cadre des Plaisirs d'hiver 2021**

CONSIDÉRANT QUE la situation de pandémie vécue actuellement dans la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel ne laisse pas présager la possibilité de tenir une édition de Plaisirs d'hiver 2021 semblable aux éditions précédentes;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des citoyens de revoir la formule afin d'assurer la sécurité de tous, tout en maintenant une programmation faisant la promotion de la pratique d'activités physiques en plein air;



PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer  
Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

D'offrir une programmation dans le cadre des Plaisirs d'hiver 2021 en collaboration avec la Base de Plein Air Ville la Joie, pour tout le mois de février, selon l'offre de services suivantes :

- Les familles pourront profiter gratuitement du site de la Base de Plein Air Ville la Joie, soit les pistes de ski de fond, raquette et randonnée pédestre, en plus de bénéficier d'un accès illimité à la grande glissade sur neige (les familles doivent apporter leur matériel de glisse).
- Les familles qui auront réservé une nuitée en tente prospecteur à la Base de Plein Air Ville la Joie pourront se faire rembourser 50% des coûts sur présentation de leur facture et d'une preuve de résidence au bureau municipal.

Le tout pour un montant maximal de 3 000\$.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION #256-20**

**12. Travaux d'entretien de cours d'eau – Répartition des coûts pour les projets 2021**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de cours d'eau sont prévus en 2021 par la MRC de Pierre-De Saurel pour les cours d'eau suivants :

- C2111 – Deuxième rivière du Pot-au-Beurre, Branche 5
- C2108 – Rivière Bellevue, Branche 9
- C2109 – Troisième rivière du Pot-au-Beurre, Branche 10
- C2112 – Décharge des Prairies

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 8 de la Politique relative à la gestion des cours d'eau de la MRC, la facturation est faite par la municipalité locale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit choisir le mode de répartition des coûts,

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer  
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE les frais d'entretien de cours d'eau soient affectés selon le bassin versant par superficie contributive;

QUE les frais d'entretien pour les superficies de 5 000 mètres carrés et moins soient affectés au fond général de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.





**RÉSOLUTION #257-20**

**13. Achat de matériel pour la maison de jeunes**

CONSIDÉRANT QU'un budget de 27 100 \$ avait été alloué pour le projet de maison de jeunes, dont 20 000 \$ étaient financés par le Fonds de développement des territoires – volet ruralité;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 5 000 \$ avait été prévu pour l'aménagement du chalet Jean-Morin, et qu'il reste un montant de 2 100 \$ qui n'avait pas été dépensé;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Richard Gouin

D'autoriser la technicienne en loisir à se procurer une console de jeux, des jeux vidéo appropriés à l'âge des jeunes fréquentant la maison de jeunes, un abonnement annuel permettant les jeux en ligne (particulièrement utile au service en temps de COVID) et des jeux de société, pour un montant maximal de 2 000 \$.

D'autoriser un abonnement à la plateforme « Disney + », pour un montant annuel de 89.99\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION #258-20**

**14. Déclaration de la municipalité contre la violence conjugale**

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;



ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Hélène Ethier

Appuyée par : Mme la conseillère Pascale Poulin

DE proclamer la Municipalité de Sainte-Victoire-de Sorel : « *Municipalité alliée contre la violence conjugale* ».

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION #259-20**

#### **15. Centre de services scolaire de Sorel-Tracy – Demande d'ajout d'un téléviseur au centre récréatif**

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire de Sorel-Tracy a transmis au conseil municipal une demande pour l'installation d'une télévision interactive pour l'enseignement de l'éducation physique dans le gymnase municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à bonifier l'enseignement fourni aux jeunes de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel et faire la promotion de saines habitudes de vie;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel autorise le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy à procéder à l'installation d'une télévision interactive dans le gymnase municipal;

QUE le Centre de services scolaire de Sorel-Tracy sera responsable de l'équipement, de son achat, entretien et installation;

QUE l'installation devra se faire sous la supervision de l'inspecteur municipal.

Adopté à l'unanimité.

### **RÉSOLUTION #260-20**

#### **16. Arbre de joie, contribution à la campagne 2020**

Depuis plus de trente ans, l'Arbre de Joie, qui est présent aux Promenades de Sorel dans la période des fêtes, avec leurs bénévoles dévoués, s'assure d'offrir un Noël plus joyeux aux enfants de certaines familles de la MRC en leur offrant de beaux cadeaux. Cette année, la COVID-19 s'est invitée au rendez-vous, rendant impossible cette merveilleuse démarche que tous appréciaient tant. Devant cette nouvelle



impasse, le comité de l'Arbre de Joie a mis en place une campagne virtuelle de don afin de pouvoir continuer d'offrir un peu de gaieté à des enfants de notre communauté.

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin  
Appuyée par : Mme la conseillère Hélène Ethier

De contribuer à la campagne 2020 de l'arbre de joie, en offrant une aide financière visant à couvrir les frais des cadeaux qui seront offerts aux enfants de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, pour un montant de 2 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION #261-20**

### **17. Guignolée de Sainte-Victoire-de-Sorel, contribution**

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy  
Appuyée par : M. le conseiller Richard Gouin

De participer à la campagne 2020 de la Guignolée, en offrant une aide financière visant à contribuer à l'achat de chèques-cadeaux d'épicerie qui seront offerts aux citoyens de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, pour un montant de 4 000 \$.

Les membres du conseil municipal tiennent à souligner l'implication de Mme Joane Cournoyer dans la réalisation de la Guignolée 2020, dans le contexte actuel particulièrement difficile.

Adopté à l'unanimité.

## **RÉSOLUTION #262-20**

### **18. Base de Plein Air Ville la Joie – demande de soutien**

CONSIDÉRANT QUE la Base de Plein Air Ville la Joie connaît des moments difficiles en cette période de pandémie, qui affecte directement leurs activités;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy  
Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'autoriser la Base de Plein Air Ville la Joie à utiliser l'édifice municipal afin de permettre la tenue de leur assemblée générale annuelle (AGA) et leurs rencontres de conseil d'administration (CA) mensuellement, dans le respect des règles de la Santé publique.

Adopté à l'unanimité.



**RÉSOLUTION #263-20**

**19. Intégration de la plateforme Voilà!**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter la soumission de PG Solutions pour l'implantation de la plateforme Voilà!, qui offrira aux citoyens la possibilité de consulter leurs compte de taxes ou de remplir leurs demandes de permis ainsi que pour faire leur inscription aux activités de loisirs et paiement de loisirs en ligne, pour un montant de 16 027.50\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION #264-20**

**20. Mandat – Géoterra pour arpentage, projet de prolongement de la rue Chambly**

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

De mandater la firme Géoterra arpenteurs-géomètres inc. pour procéder à la réalisation des plans d'arpentage pour le projet de prolongement de la rue Chambly.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION #265-20**

**21. Fondation de l'Hôtel Dieu de Sorel, demande de don**

Il est proposé par : Mme la conseillère Hélène Ethier

Appuyé par : M. le conseiller Richard Guoin

De contribuer à la campagne de la Fondation de l'Hôtel Dieu de Sorel « Un don à la Fondation, c'est puissant. Ma santé, j'y participe! », pour un montant de 100\$.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION #266-20**

**22. Parrainage civique de la Vallée du Richelieu, demande de don**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyée par : Mme la conseillère Hélène Ethier

De contribuer à la campagne de financement de l'organisme Parrainage civique de la Vallée du Richelieu, pour un montant de 100\$.

Adopté à l'unanimité.



**RÉSOLUTION #267-20**

**23. Événement cycliste L'enfer des Patriotes, autorisation de circuler**

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne  
Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

D'autoriser les participants de l'événement L'enfer des Patriotes et de La Cyclosportive de L'enfer des Patriotes à circuler sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel les 22 et 23 mai 2021.

La municipalité se dégage de toute responsabilité entourant la sécurité de cet événement.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION #268-20**

**24. Téléphonie, modification des services**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer  
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'accepter l'offre de services de Vidéotron afin d'assurer le service de téléphonie IP pour le bureau administratif, en plus d'intégrer un accès internet haute vitesse au centre récréatif et au chalet Jean-Morin, ainsi que l'accès au service de télévision pour le chalet Jean-Morin, pour un montant annuel de 6 410 \$, plus un montant de 2 000 \$ pour les frais d'installation, plus taxes.

De mettre fin au service de téléphonie IP de Babytel pour les téléphones du bureau administratif.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION #269-20**

**25. Travaux au 498 rang Sud**

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer  
Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

De dispenser la Coop de services internet de loyer pour le mois au cours duquel auront lieu les travaux, étant donné les travaux qui ont lieu présentement dans leurs bureaux pour l'aménagement du nouveau bureau municipal.

De relocaliser les employés de la Coop de services internet à l'interne afin de leur permettre de continuer leurs activités.

Adopté à l'unanimité.



**RÉSOLUTION #270-20**

**26. Correspondance :**

Il est résolu unanimement que la correspondance suivante soit lue et prise en considération :

- 1) CPTAQ, dossier 429181 – Avis de conformité
- 2) CPTAQ, dossier 429653 – Réception de la demande, documents requis manquants
- 3) CPTAQ, dossier 429509 – Avis d’infraction
- 4) CPTAQ, dossier 429633 – Avis d’infraction
- 5) CJSO, demande de soutien financier et propositions publicitaires
- 6) Association pulmonaire du Québec, Campagne provinciale Villes et Municipalités contre le radon 2020-2021
- 7) Maison l’Ancre Pierre-De Saurel, nominations et nouveaux projets

**27. Varia**

Aucun point n’est ajouté au varia.

**28. Période de questions**

Une période de questions est tenue par courriel.  
Les citoyens sont invités à poser des questions et émettre des commentaires.  
Aucun courriel n’a été reçu.

**RÉSOLUTION #271-20**

**29. Levée de l’assemblée :**

Il est proposé par : Mme la conseillère Hélène Ethier  
Appuyée par : M. le conseiller Richard Gouin

QUE l’assemblée soit levée.

Adopté à l’unanimité.  
Puis la séance est levée.